

Aide à la création

**Conseil lors de la création de votre entreprise en France.
Notre appui pour un démarrage d'activité en France réussi.**

Avec la création d'une filiale en France, vous concrétisez une idée commerciale et vous vous engagez dans de nouvelles voies. A ce titre, votre entreprise commence un nouveau chapitre de son développement. Nous vous accompagnons dans la création de votre succursale française et nous vous alertons sur les erreurs à ne pas commettre.

Dès la phase de création, vous devez prendre des décisions nombreuses et complexes à propos notamment du financement, du lieu d'implantation, du personnel ou de l'organisation. Il est possible que vous soyez confronté à de nouvelles tâches en tant qu'entrepreneur qui peuvent gêner la réalisation de votre véritable objectif, à savoir conquérir le marché français. Pour ces raisons, il est important que vous disposiez, durant cette phase de création, d'un partenaire qui puisse vous proposer un conseil adapté en matière de gestion de l'entreprise mais aussi en matière juridique et fiscale.

Avec des décisions telles que le choix de la forme juridique ou la détermination de la stratégie financière et en matière de personnel, vous fixez le cadre dans lequel votre entreprise va se développer en France. Sofradec vous conseille aussi bien dans le choix de la forme optimale à adopter que dans la création de la société.

Nous vous conseillons sur les apports en capitaux, sur les prêts accordés à la société et sur les demandes de subventions.